



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500
ecolesamueldechamplain.ca

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries
Québec

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
TENUE LE MERCREDI 20 MARS 2024 À 19 H, EN VIRTUEL VIA L'APPLICATION TEAMS
SOUS LA VICE-PRÉSIDENTE DE MONSIEUR OLIVIER TREMBLAY**

Sont présents :

Akesbi, Hassan, représentant des parents
Baron, Etienne, représentant des élèves – *arrivé à 19h26*
Bergeron, Jean-Philippe, représentant des enseignants
Bilodeau, Annie, représentante des enseignants
Boivin, Karen, représentante des parents
Boucher Boily, Andrée-Anne, représentante du personnel professionnel
Caux, Elisabeth, représentante des enseignants
Fiset, Dominique, représentante des parents
Gauthier, Nadine, directrice
Hamel, Dominique, représentant des parents (substitut)
Lauriault, David, représentant des parents – *arrivé à 19h18*
Martel, Julie, représentante du personnel de soutien
M'Bra, Maël, représentant des élèves
Racine, Nathalie, représentante des enseignants
Roy, Rosalie, représentante des élèves
Savard, Sabrina, représentante des enseignants
Tardif, Anne, représentante des enseignants
Tremblay, Olivier, représentant des parents

Sont absents :

Corbeil, Robert, représentant des parents
Gagné, Jean-Philippe, représentant de la communauté
Whittom, Geneviève, représentante des parents

Assistent également à la rencontre :

Gagnon, Catherine, gestionnaire administrative d'établissement

Madame Geneviève Tremblay agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Mot de bienvenue

Madame Gauthier, souhaite la bienvenue aux membres. Monsieur Olivier Tremblay, vice-président, va animer la rencontre.

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2024

Monsieur Olivier Tremblay fait la lecture de l'ordre du jour et valide si les membres ont des points à ajouter.

CE-23/24-28 IL EST PROPOSÉ par madame Karen Boivin

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'établissement du 20 mars 2024 soit adopté.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024
5. Suivis aux procès-verbaux des séances du 5 et du 28 février 2024
6. Questions du public
7. Rapport des comités :
 - 7.1 Comité de parents
 - 7.1.1 Semaine nationale de l'engagement parental
[Reconnaissance de l'engagement parental - FCPQ](#)
 - 7.2 Comité étudiant
8. Informations du représentant de la communauté
9. Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées
10. Suivi au budget 2023-2024
11. Politique de gestion des cellulaires ajustée
12. Approbation de la programmation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école
13. Correspondance
14. Informations de la direction :
 - 14.1
 - 14.2
15. Questions diverses
16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

Ayant pris connaissance du document au préalable, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires et modifications.

CE-23/24-29 IL EST PROPOSÉ par madame Dominique Fiset

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain tenue le lundi 5 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2024

Ayant pris connaissance du document au préalable, les membres sont invités à faire part de leurs commentaires et modifications.

CE-23/24-30 IL EST PROPOSÉ par monsieur Olivier Tremblay

Que les membres du Conseil d'établissement adoptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain tenue le mercredi 28 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivis aux procès-verbaux des séances du 5 et du 28 février 2024

Madame Gauthier n'a pas de suivi.

Adoption de la grille-matières 2024-2025 (procès-verbal du 28 février)

Monsieur Olivier Tremblay a approché plusieurs personnes du milieu de l'éducation et de la musique. On note beaucoup de difficultés pour cette discipline dans la majorité des écoles en raison du manque de personnel. L'intérêt est là mais les besoins ne sont pas présentés de façon attrayante pour les enseignants. Selon les personnes interrogées, les heures travaillées ne sont pas suffisamment valorisées et les enseignants de musique se dirigent vers des établissements qui offrent des programmes spécialisés. Avec deux enseignants, il est possible d'avoir une harmonie par niveau. Monsieur Tremblay a discuté avec un chef d'orchestre qui complète présentement un doctorat en musique et qui fait la rédaction d'un travail en lien avec la problématique. Monsieur Tremblay désire s'impliquer dans le dossier de la musique. Il va poursuivre le suivi et il va tenir les membres informés. Madame Gauthier demande à monsieur Tremblay de préciser qu'elle est la suite de ses actions et mentionne qu'il faudrait acheminer l'information au CSS (via le comité de parents). Elle le remercie pour sa démarche et son implication. Monsieur Tremblay demande si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février peut être utilisé dans le cadre d'un travail universitaire. Madame Gauthier indique que l'utilisation doit rester factuelle et ne pas déclencher de polémique. Monsieur Tremblay rassure la direction quant à ses intentions.

6. Questions du public

Il n'y a pas de public.

7. Rapport des comités :

7.1 Comité de parents

Madame Boivin résume la rencontre du 13 mars. Il y a eu présentation des noms des deux nouvelles écoles (du Grand-Duc à Ste-Brigitte-de-Laval et du Phare à Charlesbourg). La date limite pour l'émission du deuxième bulletin a été repoussée au 25 mars, sauf pour les élèves finissants, en raison du processus d'admission cégep. Madame Gauthier précise que cela relevait d'une décision locale. Une réflexion a été faite afin de déterminer les conséquences d'envoyer un seul bulletin au lieu de deux lors de la demande d'admission. Il était important de s'assurer que cela ne causerait pas de préjudice aux élèves. Après analyse, il a été décidé de maintenir la date du 1^{er} mars avec le SRAQ et d'envoyer un seul bulletin.

Lors de cette rencontre, il a aussi été question des aides à la classe au primaire. Le bilan est très positif et cette mesure fonctionne bien.

En terminant, un lien a été placé dans la documentation afin de faire la promotion de la Semaine nationale de la reconnaissance de l'engagement parental. Les membres sont invités à consulter le site. Madame Boucher Boily suggère de promouvoir l'événement auprès du personnel. Madame Gauthier confirme que ce sera fait via le Sam'informe.

7.2 Comité étudiant

Madame Rosalie Roy confirme que les activités organisées dans le cadre de la St-Valentin et de la St-Patrick se sont bien déroulées. Le comité travaille actuellement à l'organisation d'activités pour souligner Pâques. Une tournée des classes a été effectuée pour promouvoir l'événement et publiciser la page Instagram de l'école. D'ailleurs, un jeu est planifié afin que le plus de jeunes possibles s'y abonnent.

Monsieur Maël M'Bra informe les membres qu'un local a été créé pour réaliser des travaux en équipe. La mise sur pied de ce local a été rendue possible, entre autres, grâce à la collaboration de madame Julie Martel, TES. Cette dernière précise que le local est ouvert sur l'heure du midi, à tous les lundis, et qu'il s'adresse aux élèves du deuxième cycle.

8. Information du représentant de la communauté

Monsieur Gagné étant absent, le point est annulé.

9. Confirmation des montants reçus par l'établissement pour les mesures dédiées et protégées

Madame Gagnon rappelle que les mesures protégées doivent être dépensées dans des cadres spécifiques et qu'elles doivent être retournées si elles ne sont pas utilisées.

Elle projette un tableau qui détaille les différentes mesures et les sommes accordées ou prévues. Elle commente chacune des sections et apporte des précisions. Il est à noter que ces mesures ont été présentées lors de l'adoption du budget. Ce soir, il est possible de constater si les montants attribués ou estimés en début d'année sont demeurés les mêmes.

Madame Gagnon rappelle que les sommes dédiées sont attribuées selon le seuil minimal de service.

En résumé, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui a été présenté en début d'année.

Les membres sont invités à faire part de leurs questions et commentaires. Il n'y en a pas et les membres soulignent la clarté de la présentation de madame Gagnon.

CE-23/24-31 IL EST PROPOSÉ par madame Karen Boivin

Que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain confirme que le centre de services scolaire des Premières-Seigneuries lui a transféré les montants dans le cadre des mesures dédiées et protégées pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Suivi au budget 2023-2024

Madame Gagnon mentionne que nous avons complété 62% de l'année scolaire lorsqu'elle a travaillé le budget de mi-année. Quelques allocations (pas des mesures) ont été ajustées à la baisse, car elles varient en fonction de la clientèle. En effet, on peut recevoir des sommes inférieures ou supérieures à celles prévues lors de l'adoption du budget. Par exemple, pour la francisation, nous allons probablement recevoir moins que ce qui était prévu, car les sommes sont réparties entre les écoles selon leur clientèle.

Madame Gagnon détaille ensuite les dépenses de fonctionnement. Elle précise le pourcentage du budget utilisé en date du 8 mars pour chacune des catégories de dépense. À ce stade-ci de l'année, il est normal d'être à ce taux d'utilisation. Les allocations d'investissement n'ont pas varié depuis le début de l'année. Dans le tableau, on peut constater que le budget d'informatique a été largement

dépassé, mais beaucoup de dépenses sont en lien avec la mesure 30810 et des sommes nous seront retournées en fin d'année.

Une rencontre de chantier est prévue aujourd'hui concernant le réaménagement du salon étudiant. Les travaux débuteront en avril. Ces dépenses seront ajoutées au budget ultérieurement.

Les membres sont invités à faire part de leurs questions et commentaires. Il n'y en a pas. Ils remercient madame Gagnon pour la clarté de sa présentation.

11. Politique de gestion des cellulaires ajustée

Madame Gauthier rappelle qu'une nouvelle politique a été mise en place au retour du congé des Fêtes et qu'elle a été présentée aux membres lors de la dernière rencontre. De petits ajustements ont été apportés à la politique à la suite de l'implantation de la nouvelle réglementation et de commentaires reçus d'enseignants. Plutôt que d'avoir une gestion centralisée des manquements pour l'ensemble des cours, ils seront comptabilisés par matière. Au troisième manquement avec un même enseignant, le cellulaire sera amené au secrétariat et le parent devra venir le chercher. Le parent sera avisé, lors du deuxième manquement, qu'il devra venir chercher l'appareil s'il y a récidive.

Les membres sont invités à faire part de leurs questions et commentaires.

Un parent demande si l'application de la nouvelle règle se passe bien avec les jeunes. La direction indique que cela se passe bien pour la majorité des élèves. Les jeunes ont compris que les appareils sont confisqués au troisième manquement. Il y a une intention pédagogique derrière ce règlement : être conscients et disponibles pour les apprentissages. Les élèves peuvent l'utiliser en dehors des cours.

Madame Julie Martel mentionne qu'elle a remarqué que les élèves socialisent davantage aux pauses et qu'ils utilisent moins leur appareil qu'avant. Elle n'a pas eu à intervenir souvent avec les élèves de 4^e et 5^e secondaire.

Un autre parent rapporte qu'il a un enfant qui fréquente la Courvilloise et qu'ils appliquent une politique semblable. Il supporte l'initiative. Madame Gauthier souligne qu'ils en sont à la deuxième année d'application de ce règlement à cette école.

Monsieur Bergeron indique qu'il a remarqué une nette amélioration. Il annonce que monsieur Mathieu Bernière, enseignant ressource, madame Fanny Duchesne et lui vont faire une tournée la semaine prochaine afin de motiver et féliciter les élèves pour leur contrôle et leur compréhension du bienfondé de la règle.

12. Approbation de l'organisation d'activités qui nécessitent un changement à l'horaire et qui se déroulent à l'extérieur de l'école

Les membres ont pu prendre connaissance au préalable des demandes et ils sont invités à faire part de leurs questions et commentaires.

CE-23/24-32

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bergeron

Que les membres du Conseil d'établissement approuvent la tenue des activités et sorties éducatives suivantes :

- Comédie musicale *La Corriveau, la soif des corbeaux* (samedi 13 avril 2024)
- Sucrierie Blouin (26 mars 2024)
- Voyage FPT au Saguenay Lac St-Jean (4-5 juin 2024)

Depuis la dernière séance, les membres ont été consultés par courriel pour l'approbation de l'activité suivante :

- Musée national des beaux-arts de Québec (13 mars 2024)

Un représentant des parents déplore que la sortie d'hiver ait été annulée pour les élèves du deuxième cycle. Madame Gauthier justifie la décision par le fait que le taux de participation n'était pas suffisant. La formule est à revoir pour l'an prochain. Probablement qu'une journée d'activités sera organisée pour tous, sans taux de participation requis. Des activités gratuites seront aussi offertes à l'école afin de permettre à tous les élèves de pouvoir s'inscrire.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

13. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

14. Informations de la direction

14.1 Rougeole

Madame Gauthier annonce que nous aurons à gérer éventuellement la situation dans nos milieux scolaires. Nous devons nous munir d'une campagne de vaccination, fin avril-début mai, pour protéger nos élèves et membres du personnel qui ne sont pas vaccinés adéquatement. De l'information sera envoyée prochainement aux parents à cet effet.

15. Questions diverses

Pas de sujet.

16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, madame Annie Bilodeau propose à 19 h 59 que la séance soit levée.

Le vice-président,
Olivier Tremblay

La secrétaire,
Geneviève Tremblay